



Honoraires de l'agence

Année 2026

HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

Habitation

- 6,5 % HT soit 7,80%TTC sur les encaissements d'un montant inférieur ou égal à 450 € avec un minimum de 24 € HT soit 28,80€TTC par mois
- 5,5 % HT soit 6,60%TTC des encaissements au-delà de 450 €
- Forfait annuel supplémentaire de 36 € HT soit 43,20€TTC pour acomptes mensuels sur encaissements
- Garantie des loyers impayés : 2,32% HT soit 2,77€TTC sur les quittancements émis
- Frais GED : 21,60€HT soit 25,92€TTC/an (charge propriétaire)

Locaux commerciaux et professionnels

- 7,5 % HT soit 9%TTC des encaissements

HONORAIRES ET FRAIS D'ACTE DE LOCATION :

Incombant au bailleur et au locataire, sauf convention contraire pour les locaux à usage commercial ou professionnel, comprenant visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :

Habitation

- Locataire : 8,07 € TTC/M² de surface habitable*
- Bailleur : 8,07 € TTC/M² de surface habitable* avec un minimum de 350 € TTC

Locaux commerciaux et professionnels

- 13.80% HT soit 16,56%TTC du loyer annuel HT/HC

Autres locaux (garages, entrepôt, etc ...)

- 6.90% HT soit 8,28%TTC du loyer annuel HT/HC

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION :

- Forfait de 55,50 € HT soit 66,60€TTC (incombant au bailleur)

HONORAIRES D'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE :

Incombant au bailleur et au locataire

Habitation

- Locataire : 3,03 € TTC/M² de surface habitable* dans la limite de 240 € TTC
- Propriétaire : 3,03 € TTC/M² de surface habitable* avec un minimum de 117 € TTC et dans la limite de 240 € TTC

Locaux commerciaux et professionnels

- Forfait de 300.00 € TTC

Autres locaux (garages, entrepôts, etc ...)

- 3.03 €TTC/M² de surface utile

HONORAIRES D'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE :

Incombant au bailleur

- Forfait de 97,50 € HT soit 117 €TTC

FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE BAIL :

Incombant au bailleur et au locataire sauf convention contraire pour les locaux à usage commercial ou professionnel

Habitation

- Forfait de 180 € HT soit 216 €TTC

Locaux commerciaux et professionnels

- Forfait de 520 € HT soit 624 €TTC

Autres locaux (garages, entrepôts, etc ...)

- Forfait de 80 € HT soit 96 €TTC

DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS :

- Forfait de 180 € HT* soit 216 € TTC
- Document d'aide à la déclaration : Forfait de 49,85 € HT soit 59,82 € TTC

Les frais et honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur de 20%.

*Décret n°2014-890 du 01/08/2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ :

IMMEUBLES À DESTINATION TOTALE D'HABITATION
(Selon contrat type « Tout Sauf » Loi ALUR)

GESTION COURANTE

- COPROPRIÉTÉ jusqu'à 80 lots principaux : 190 € HT soit 228 € TTC avec un forfait minimum annuel de 1700 € HT soit 2040 € TTC
- COPROPRIÉTÉ de 81 lots et plus : 175 € HT soit 210 € TTC

TARIFS DES VACATIONS

- Heures ouvrables : 79,17 € HT soit 95 € TTC
- Hors heures ouvrables (après 18H00) : 118,75 € HT soit 142,50 € TTC

IMMEUBLES À DESTINATION AUTRE QUE L'HABITATION

- Sur devis

AUTRES FRAIS

- Voir tarif détaillé des prestations en annexe du contrat type sur simple demande.

TARIF DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES SYNDIC :

CONTENTIEUX IMPAYÉS DE CHARGE

- Mise en demeure : 38,33 € HT soit 46 € TTC
- Injonction de payer : Vacation horaire
- Constitution du dossier à l'huissier, à l'avocat : Forfait soit 244 € TTC
- Suivi du dossier transmis à l'avocat : Forfait soit 360 € TTC
- Chèque impayé/rejet de prélèvement : 25 € HT soit 30 € TTC
- Prise d'hypothèque : 150 € HT soit 180 € TTC

MUTATION DE LOT ET ACTES ADMINISTRATIFS

- Etablissement de l'État daté : 317 € HT soit 380 € TTC
- Opposition article 20 de la loi de 1965 : 160 € HT soit 192 € TTC
- Honoraires proportionnels sur travaux au titre du suivi administratif, comptable et financier :
 - 0 à 15 000 € HT : 4% HT du montant HT des travaux votés avec un minimum de 79,17€HT soit 95 € TTC
 - 15 000 € HT à 50 000 € HT : 3 %HT du montant HT des travaux votés
 - à partir de 50 000 € HT : 2%HT du montant HT des travaux votés
- Délivrance du carnet d'entretien : 30 € HT soit 36 € TTC
- Actualisation de l'État daté : 70 € HT soit 84€ TTC
- Communication des informations nécessaires à l'établissement des diagnostics : 30 € HT soit 36 € TTC

FRAIS PARTICULIERS

- Location de salle chez le syndic : 30 € HT soit 36 € TTC
- Frais d'affranchissement, d'acheminement, de location de salle extérieure, de publication et d'annonce pour le compte du syndicat : sur devis
- Mandat pour constitution des dossiers de subventions travaux : vacation horaire
- Transmission documents pour réalisation audit énergétique, DPE collectif, et PPPT : 150 € HT soit 180 € TTC.

Les honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur soit 20%.

Le détail et le modèle de contrat de syndic sont consultables au sein de l'agence.

HONORAIRES DE TRANSACTION EN VIGUEUR :

HABITATIONS, PARTS SOCIALES DE SCI, TERRAINS ET AUTRES LOCAUX (GARAGES, ENTREPÔTS, ...)

- 8% HT soit 9,60% TTC du prix de vente jusqu'à 60 000€ avec un minimum de perception de 2 500€ HT soit 3 000€ TTC
- 7% HT soit 8,40% TTC du prix de vente compris entre 60 001€ à 120 000€
- 6% HT soit 7,20% TTC du prix de vente compris entre 120 001 € à 230 000€
- 5% HT soit 6% TTC au-delà de 230 001€

FONDS DE COMMERCE, LOCAUX À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- 10% HT soit 12% TTC du prix de vente jusqu'à 80 000€
- 9% HT soit 10,80% TTC du prix de vente entre 80 001 € et 140 000€
- 8% HT soit 9,60% TTC du prix de vente entre 140 001 € et 250 000€
- 7% HT soit 8,40% TTC au-delà de 250 001 €

AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES

- Sur devis

Les honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur soit 20%.